

**ASSURANCES SECURITE
CFDP
Contrat Divers – Protection Juridique**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De régler l'appel à échéance au contrat d'assurance CONTRAT DIVERS – PROTECTION JURIDIQUE - n° 14AS-AO-006 avec la compagnie CFDP de LILLE – Immeuble Roisin – 6 rue Jean Roisin – 59000 LILLE.

Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La cotisation annuelle est fixée à 2 298.56 HT soit 2 606.57 € TTC.

Fait à WAZIERS, le 8 AVRIL 2024

**Le Maire,
Laurent DESMONS**



